



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Asie

Question écrite n° 102898

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères et du développement international sur la situation très préoccupante que connaissent les chrétiens d'Asie. Le dernier index mondial de persécution des chrétiens, élaboré chaque année à partir du large réseau d'ONG présent sur le terrain a permis d'établir un classement des 50 pays où les chrétiens sont le plus opprimés en raison de leur foi et permet de dégager d'année en année l'évolution et les tendances de la persécution des chrétiens dans le monde. Ce classement montre une très forte aggravation de la persécution des chrétiens dans un certain nombre de pays d'Asie, comme la Corée du Nord, l'Inde, le Viêt Nam et le Bangladesh. Pour la 16ème année consécutive, la Corée du Nord termine à la tête du classement. Dans cette dictature communiste implacable, les chrétiens sont systématiquement persécutés et emprisonnés et risquent les travaux forcés à vie, ou la mort. Cette évolution traduit l'émergence très inquiétante d'un troisième foyer mondial de persécution anti-chrétien en Asie du sud-est. Selon ce rapport, les pays d'Asie sont parmi ceux où la persécution augmente le plus et aucun pays d'Asie ne voit son degré de persécution baisser. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles mesures concrètes envisage la France pour lutter contre ces persécutions et discriminations et permettre une meilleure protection des chrétiens dans ces pays d'Asie. Il lui demande notamment que la France évoque systématiquement, et avec force, cette question de la persécution des chrétiens et des atteintes à la liberté religieuse, à l'occasion des rencontres et échanges diplomatiques, politiques et économiques entre la France et les pays d'Asie cités dans ce classement.

Texte de la réponse

La situation des personnes appartenant à des minorités chrétiennes en Asie est très contrastée selon les pays. Elle est particulièrement préoccupante en Corée du Nord où les 300.000 chrétiens selon les estimations de l'Organisation des Nations unies seraient empêchés de pratiquer leur religion, et où de nombreux cas d'emprisonnement, dans des camps de rééducation et d'exécutions, fondés sur des motifs religieux ont été rapportés. La France, qui défend partout dans le monde la liberté de conscience, est particulièrement préoccupée par la détérioration de la situation des personnes appartenant à des minorités ethniques ou religieuses. La coopération en matière de droits de l'Homme entre les Etats et les procédures spéciales des Nations unies doit ainsi être une priorité. A titre bilatéral, comme dans les enceintes multilatérales, la France est très engagée pour la promotion et le respect de la liberté de conscience. Elle condamne les violences et persécutions à l'encontre des personnes appartenant à des minorités, notamment religieuses. S'agissant de la situation en Corée du Nord, la France, qui n'entretient pas de relations diplomatiques avec ce pays, est mobilisée aux côtés des Nations unies et de l'Union européenne pour que le régime entende la voix de la communauté internationale et respecte des droits fondamentaux de sa population. A ce titre, elle co-parraine les résolutions sur la situation des droits de l'Homme en Corée du Nord présentées chaque année par l'Union européenne et le Japon. La résolution adoptée le 20 mars 2017 lors de la 34ème session du Conseil des droits de l'Homme condamne avec la plus grande fermeté le déni du droit à la liberté de religion, les discriminations et les persécutions dont sont victimes les personnes appartenant à des minorités religieuses en Corée du Nord. La

France continuera de suivre avec attention l'évolution de la situation des droits de l'Homme dans ce pays.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 102898

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 février 2017](#), page 1365

Réponse publiée au JO le : [2 mai 2017](#), page 3155